



PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2023 A 20 H 30

L'an deux mille vingt-trois , le vingt-cinq octobre, les membres du Conseil Municipal de MARTIZAY se sont réunis à vingt-heures trente à la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le 19 Octobre 2023

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2023
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public 2022 (eau et assainissement)
- Projet acquisition parcelle ZP 9 – Les Cures
- Résultats diagnostic structurel de la Salle Monticello
- Examen demande de subvention présenté par l'Association de Parents d'élèves BOUJET FMO
- Questions diverses

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. FOURMAUX Virginie. MM DUBOIS Eric. BLANCHET Jean-Michel. Mme LIGAULT Isabelle

Etaient absents excusés :

Mr BURDIN Maurice qui a donné pouvoir à Mme GABRIELE Jacqueline

Absente :

Mme SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde

Participait à la réunion :

Madame Claudine BLANCHARD, secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil

Madame Isabelle LIGAULT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

25-10/2023

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2023

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la session du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023.

Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2023
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public 2022 (eau et assainissement)
- Projet acquisition parcelle ZP 9 – Les Cures
- Résultats diagnostic structurel de la Salle Monticello
- Examen demande de subvention présenté par l'Association de Parents d'élèves BOUJET FMO
- Questions diverses

DM n° 2023-10 -01 – ADOPTION DU RPQS 2022 – SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

DM n° 2023-10 -02 – ADOPTION DU RPQS 2022 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les rapports RPQS du service des eaux et assainissement et ses annexes sont présentés au Conseil.

Monsieur le Maire présente la synthèse du rapport (disponible pour consultation en mairie)

Après délibération, ils sont approuvés à l'unanimité

DM n° 2023-10 -03 – ACQUISITION PARCELLE CADASTREE ZP 9 – LES CURES

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée ZP 9 - Les Cures d'une superficie de 31 a 97 ca, appartenant à Mr Philippe MOENNE-LOCCOZ considérant l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle pour la commune.

Le prix de vente de cette parcelle pourrait se faire pour un montant de 5 000,00 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais annexes) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE l'acquisition de ladite parcelle dans les conditions énoncées ci-dessus.
- CHARGE Maître François-Xavier ROUSSEAU, notaire à Tournon Saint-Martin de mener à bien cette opération
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

25-10/2023

DM n° 2023-10 -04 – DIAGNOSTIC STRUCTUREL SALLE MONTICELLO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes d'affaissement de la salle Monticello dans la partie arrière qui jouxte la propriété de Mr et Mme André ROBIN.

Suite à ces problèmes, le bureau d'étude structure DL Structures à Biard (86580) a procédé au diagnostic structurel de la partie menaçante de ce bâtiment.

Au vu du rapport, plusieurs préconisations de reprises des désordres ont été proposées moyennant d'engager des travaux.

Au préalable, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conception et le suivi des travaux projetés.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer quant à cette proposition,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE cette proposition
- CHARGE le Maire de lancer les démarches nécessaires pour retenir un assistant de maîtrise d'ouvrage et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DM n° 2023-10-05 MODIFICATIONS DE CREDITS BUDGETAIRES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts à l'article 61528 du budget de l'exercice 2023 (60 000 €) sont insuffisants, pour procéder au règlement de la facture présentée par SEDE environnement d'un montant de 62 791,28 € pour le curage de la lagune

Il est donc décidé de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	Diminution /crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Dépenses imprévues	022	- 4000 €		
Dépenses autres		-	61528	+ 4000 €

- ADOPTE à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

La secrétaire de séance,

Isabelle LIGAULT

Le Maire ,

Hervé FLEURY

25-10/2023

